DROIT DE LA GESTION DES DONNEES

FICHE PROGRAMMATION

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) - METTRE VOTRE ENTREPRISE EN CONFORMITE

Public

Tout personnel d'entités collectant des données à caractère personnel (associations - entreprises - organismes de droit public - travailleurs(euses) indépendants(es))

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre ce qu'est une donnée à caractère personnel.
- Identifier les responsabilités instaurées par le RGPD pour les personnes et les entreprises.
- Lister les actions à mener en interne pour s'y conformer, définir un plan d'action pour initier sa démarche de mise en conformité.

Contenu

La protection des données à caractère personnel :

- Respecter le droit des personnes et saisir de nouvelles opportunités
- Le contexte du règlement général relatif à la protection des données (RGPD)
- Un accroissement des textes et obligations, hausse des sanctions
- Une opportunité pour les organismes concernés
- Les acteurs de l'entreprise Les étapes de mise en conformité
- Désigner un pilote (DPO): mission et profil, choix de l'internalisation ou externalisation, mutualisation, etc.
- Cartographier les traitements
- Prioriser les actions à mener
- Gérer les risques
- Organiser les procédures internes (ex : politique d'information et de sensibilisation en interne)

Information des tiers, contrats, procédure de gouvernance, gestion et veille Conclusion :

- Les principes directeurs en matière de protection des données
- Cas pratiques – issus des échanges avec le groupe : Élaborer le registre des traitements : choix de l'outil adéquat, recensement des traitements, exemples de rédaction de clauses contractuelles…

Lieu	Qualification de l'intervenant	Date	Durée	Coût	Code
Nouméa	Juriste spécialisé(e) en droit des données	15/09/2025	14 h	75 000 F	3175

Lieu	Qualification de l'intervenant	Date	Durée	Coût	Code